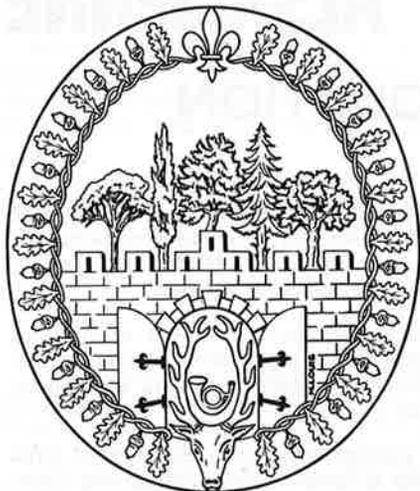


# BLASON

## de la Fédération Nationale des Communes Forestières de France



Le Conseil d'administration a ratifié lors de sa session du 6 février 1974 le projet de blason qui avait été proposé par M. GRANDMONT et réalisé par M<sup>me</sup> Mireille LOUIS, hérauldiste.

Vous en trouverez ici la symbolique.

**Symbolique :** Le mur d'enceinte et la porte de ville évoquent la commune protégeant la forêt, symbolisée par cinq arbres d'essences différentes : le pin, le peuplier, le hêtre, le sapin et le chêne ; la rencontre de cerf concrétise la chasse, richesse de la forêt, le cor est l'emblème des « Eaux et Forêts » ; la couronne de feuilles et de glands de chêne évoque, à la fois, la couronne civique, récompense des meilleurs citoyens, et aussi la ceinture de verdure entourant les villes ; la fleur de lis rend hommage à nos ancêtres qui ont planté les forêts, richesse de la France d'aujourd'hui.

## Sigle de la Fédération : COFOR

L'adoption d'un sigle s'est révélée nécessaire. Pour toutes les associations et autres organismes, il exprime de manière brève et pratique la présence active et les fonctions du groupement intéressé.

Lors du Conseil d'Administration du 6 février dernier le sigle C.O.F.O.R. a été retenu ; il apparaîtra bientôt dans tous les documents fédéraux et sera proposé pour être repris au niveau des associations départementales.

## PLAQUETTE

En 1973 avait été décidé le lancement d'une plaquette de grande diffusion.

Sa préparation est avancée. Sous réserve des impératifs d'impression, nous espérons qu'elle sera prête pour l'Assemblée générale d'Epinal.

Cette plaquette présentera, avec des textes brefs et de nombreuses illustrations (en noir et en couleurs), l'ensemble des thèmes qui sont chers aux Maires des Communes Forestières.

Elle ne prétendra pas couvrir tous les sujets possibles et imaginables. Elle sera un document s'en tenant à l'essentiel pour faire ressortir l'importance des responsabilités des collectivités locales forestières et l'œuvre poursuivie en ce sens depuis plus de 40 ans par la Fédération Nationale des Communes Forestières de France.